



## Prévenir le juge des tutelles d'un éventuel problème

-----  
Par Gerardfernandez

Bonjour.

Je suis tuteur de mon oncle depuis plusieurs années.

Le frère de mon oncle, qui n'a pas vu mon oncle depuis plus de 20 ans, connaît un soudain regain d'intérêt pour lui, ou plutôt pour ses comptes et son assurance-vie. Ce regain d'intérêt coïncide avec la mort leur mère, dont la succession est en cours.

Il m'a notamment demandé de lui communiquer le prochain compte de gestion, ce à quoi je ne suis pas autorisé.

Connaissant mon autre oncle et sa manière de faire, pensez vous qu'écrire au Juge afin de l'informer pour qu'il soit au courant de la situation, au cas où le frère de mon oncle enverrait une lettre afin d'entamer un changement de tuteur en sa faveur en prétendant avoir mon accord et celui de ses autres frères et sœurs, est nécessaire ? (il en serait vraiment capable). Je ne suis pas favorable, tout comme les autres frères et sœurs, à un éventuel changement de tuteur en sa faveur.

lorsque je suis devenu tuteur en remplacement du précédent, une simple lettre de ma part où je disais que le tuteur était d'accord pour que je le devienne à sa place avait suffit...

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Bien sûr il est préférable de faire part au juge des inquiétudes que vous avez actuellement.  
S'il y a des litiges dans la famille, le juge pourrait préférer nommer un tuteur professionnel.

-----  
Par TUT03

Bonjour

j'ajouterai qu'en qualité de proche, il peut demander au magistrat l'autorisation de consulter les comptes au greffe du tribunal, le magistrat n'est pas obligé de lui accorder cette autorisation